
IV. VOYAGES D'AFFAIRES AU JAPON

Les Canadiens qui envisagent d'effectuer leur premier voyage d'affaires au Japon feraient bien d'informer la division commerciale de l'Ambassade du Canada à Tokyo de leur départ, suffisamment à l'avance. Si le temps presse, ils peuvent utiliser le télex (DOMCAN J22218, FAX (03) 479-5320) pour indiquer au moins les buts de leur voyage. L'Ambassade possède également un télécopieur G2, dont le numéro est 03-479-5320. Voici d'autres démarches que tout exportateur canadien devrait faire :

- indiquer les prix C.A.F., en dollars canadiens, au moins pour une partie de ses produits;
- indiquer les types d'entreprises les mieux placées pour s'occuper de ses produits;
- joindre un compte rendu sur l'organisation de son service de commercialisation au Canada et sur la composition de sa clientèle;
- envoyer des exemplaires de son rapport annuel et des brochures traitant de ses produits (6 exemplaires) afin de s'identifier auprès des clients japonais.

Munie de ces renseignements, la division commerciale de l'ambassade se fera un plaisir d'établir un projet d'itinéraire et de prendre, au nom de l'intéressé, des rendez-vous qu'il pourra confirmer dès son arrivée. L'Ambassade à Tokyo et le Consulat général à Osaka peuvent recommander des hôtels mais les exportateurs peuvent aussi faire des arrangements par le biais de leur propre agent de voyage.

Quelques conseils destinés aux voyageurs

Il faut généralement prévoir une journée ou deux pour surmonter le long décalage horaire; c'est pourquoi on fera bien d'arriver un vendredi ou un samedi, ou encore d'exclure toute rencontre professionnelle les deux premiers jours. Deux compagnies aériennes, la Canadian Airlines International Ltd. (CAIL) et la Japan Air Lines (JAL) assurent des vols directs entre Vancouver et Tokyo.

En vertu de la loi japonaise sur l'enregistrement des étrangers, les visiteurs qui comptent ne rester au Japon